



RAPPORT DU MAIRE

FAITS SAILLANTS RAPPORT FINANCIER 2020

Tel que demandé par la Loi et en vue de vous informer, voici quelques données sur les états financiers de votre municipalité.

Le budget 2020 a été utilisé :

- 1) À l'administration générale de votre municipalité ;
- 2) À la bonne marche des différents services que vous utilisez ou qui sont à votre disposition ;
- 3) Aux différents travaux d'aménagement et d'amélioration qui se sont poursuivis selon les prévisions budgétaires.

Les états financiers, pour l'année terminée au 31 décembre 2020, révélaient des dépenses de 2 100 721 \$, diminuant le surplus de 288 786 \$, portant ainsi le surplus accumulé à 236 255 \$. La dette à long terme s'élevait à 274 800 \$ et les actifs immobilisés à 10 110 476 \$.

Une partie des immobilisations a été subventionnée par les gouvernements et le surplus accumulé.

Rémunération et allocation de dépenses des élus

Suivant les dispositions de la Loi sur le traitement des élus, le maire doit faire mention dans son rapport des éléments suivants :

• Maire :	8 403,72 \$	à titre de rémunération
	4 201,80 \$	à titre d'allocation
• Conseiller :	2 801,16 \$	à titre de rémunération
	1 400,64 \$	à titre d'allocation
• Maire suppléant	2 801,16 \$	à titre de rémunération
	1 400,64 \$	à titre d'allocation

Le Conseil municipal entend poursuivre les démarches et exercer les pressions nécessaires afin que se concrétisent les dossiers importants.

Le Conseil municipal remercie tout le personnel permanent, occasionnel et bénévole qui contribue au bien-être et au développement de la communauté.

Pointe-aux-Outardes, le 14 juin 2021

Julien Normand
Maire